



Règlement intérieur

Les Galoupiots 2024/2025

I/ Présentation

L'organisateur de l'accueil de loisirs sans hébergement et du temps périscolaire de St Siméon de Bressieux.

Siège de l'accueil : **Pôle Enfance – Familles**

Adresse : 66 rue de la Jalinière 38870 St Siméon de Bressieux

☎ Tél accueil : **04.74.58.67.05**

☎ Tél périscolaire et centre de loisirs : **04.74.58.92.58**

✉ adelis38@orange.fr



[adelis38](https://www.facebook.com/adelis38)



assoadelis38.fr

Directrice de l'association : **BROTONS Estelle**

Directeur du périscolaire et de l'accueil de loisirs : **VICAT Julien**

Les activités peuvent se dérouler sur d'autres lieux en fonction des besoins.

Agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale : **0380521**

Agrément PMI : renouvellement effectué au Printemps **2019**

Le centre est accessible à **tous les enfants âgés de 3 à 11 ans et scolarisés.**

Les différents temps d'accueils des enfants sont financés principalement par :

- Les règlements des familles
- La participation de la Commune et de la CAF de l'Isère

II/ Personnel

Le recrutement du personnel qui compose l'équipe d'animation est réalisé conformément aux dispositions en vigueur imposées par la SDJES (Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) et le service départemental de protection maternelle et infantile.

L'équipe d'encadrement de l'accueil de loisirs est composée :

- D'un directeur et d'un/une adjoint(e)
- D'une équipe d'animation permanente diplômée
- D'une équipe d'animation non permanente diplômée et recrutée ponctuellement pour le périscolaire ou les périodes de vacances

III/ Inscription

La validation de l'inscription sera effective après règlement de l'adhésion à l'association et la réception du dossier complet qui se compose de :

- **Fiche d'Adhésion avec son règlement**
- **Fiche Liaison complétée dans son intégralité**
- **Coupon du règlement intérieur à signer **après lecture (page n°10)****
- **Attestation Quotient CAF/MSA (copie à donner avec le dossier)**
- **Carnet de Santé pages vaccination (copie à donner avec le dossier)**

Tous ces documents sont obligatoires, les familles ne fournissant pas les informations ne pourront avoir accès aux différents services proposés.

Tout changement concernant la situation familiale devra nous être signalé.

En fonction des activités de l'association, une autorisation parentale sera demandée aux familles.

L'adhésion à l'association ADELIS est annuelle (de Septembre à Août) et OBLIGATOIRE.

Adhésion annuelle : Individuelle : 8€ Famille : 14€ Soutien : 20€

Une adhésion valide est une condition nécessaire pour participer aux activités proposées et participer aux votes de l'Assemblée Générale.

Pour cette rentrée 2024/2025, les inscriptions pour le périscolaire, les mercredis et les vacances scolaires seront effectuées directement en ligne sur notre portail Parents selon les modalités d'inscription :

« **Votre portail enfance - Mairie de Saint-Siméon-de-Bressieux / ADELIS (logiciel-enfance.fr)** »

Elles pourront s'effectuer ponctuellement pour des urgences, au bureau d'accueil de l'association ADELIS ou par mail (adelis38@orange.fr) en précisant le NOM et prénom de l'enfant du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et 13h30 à 17h00 et **sous réserve des places disponibles.**

Pour une meilleure organisation, les inscriptions hors temps vacances se font au plus tard le Jeudi (17h00) qui précède la semaine concernée sous réserve de places disponibles

Pour le Mercredi, une priorité sur les réservations est donnée aux familles de St Siméon de Bressieux du 22 au 27 août 2024. A partir du 28 Août pour les familles des communes extérieures pourront réserver selon les disponibilités.

Concernant les vacances, une priorité est donnée aux familles de Saint Siméon de Bressieux sur la première semaine d'inscription avant une ouverture aux familles des communes extérieures

Les inscriptions validées pour l'enfant apparaissent en **vert sur le portail**, l'enfant peut donc être accueilli par nos services.

Une inscription en attente apparaît en **orange sur le portail**, l'enfant ne peut donc pas être accueilli par nos services (**merci de bien vérifier la validation pour les enfants en attente régulièrement**).

En cas de validation de l'inscription vous recevrez un mail avec la notification validée.

III/ Fonctionnement

Le Périscolaire est ouvert du lundi au vendredi

Matin : 7h30 à 8h30 (Pôle Enfance/Familles ADELIS)

Soir : 16h00 à 18h00

- Pôle Enfance/Familles ADELIS pour : petite à grande section de l'école maternelle
- Salle 1 et Carrousel (à partir de Novembre) pour : grande section à CM2 de l'école élémentaire

Pour les enfants participants aux APC organisés par les écoles, ce sont les enseignants qui assureront le trajet des enfants jusqu'aux différents sites de périscolaire (Pôle et Salle 1).

L'accueil de loisirs du Mercredi est ouvert dans le Pôle Enfance/Familles ADELIS :

Accueil : **7h30 à 8h30** (penser à bien cocher la case garderie sur le portail)

Matin : **8h30 à 12h30**

Temps Méridien : **12h30 à 13h30/14h00** avec un repas froid fourni par la famille (pour les enfants qui ne sont pas inscrits l'après-midi, la récupération est possible entre **13h30 et 14h au plus tard**)

Après Midi : **13h30/14h00 à 18h00**

L'accueil sur les périodes de vacances est réalisé au sein du Pôle Enfance/Familles ADELIS

La structure ouvre ses portes de **8h30 à 18h00**, un accueil est possible de **7h30 à 8h30** (penser à bien cocher la case garderie sur le portail)

Un accueil est possible à la demi-journée et organisé de la façon suivante :

Matin : arrivée échelonnée entre **8h30/9h00** et un départ échelonné entre **12h00/12h30**

Midi : Le repas est fourni par l'association sauf en cas de sortie un pique-nique sera demandé aux familles.

Après Midi : arrivée échelonnée entre **13h30/14h00** et un départ échelonné **17h30/18h00**

Concernant les arrivées et les départs et pour toutes ces périodes, le responsable légal de l'enfant (ou la personne autorisée par décharge écrite) doit se présenter à un référent de l'équipe d'animation et présenter une pièce d'identité

VI/ Absences Maladies et Accidents

Pour des raisons d'organisation et du grand nombre de demandes des familles concernant les différents temps d'accueil, nous vous prions de nous prévenir en cas d'absence de votre (vos) enfant(s) par téléphone ou mail directement auprès du secrétariat si vous ne pouvez le faire sur le portail.



Une absence non prévenue dans les délais sera facturée.

A la suite de deux annulations non justifiées ou non prévenues, l'association se donne le droit d'annuler l'intégralité des inscriptions de l'enfant sur le portail

Les conditions d'annulation de votre inscription sont les suivantes :

- **Le périscolaire et le Mercredi** : au plus tard la veille avant **17h00** (pour le lendemain)

En cas de **maladie** un justificatif médical sera demandé dans les 72h.

En cas **d'absence exceptionnelle** un justificatif sera demandé dans les 72h.

- **Les Vacances Scolaires** : deux possibilités de désinscription :

La **maladie** (avec justificatif médical) ou l'**absence exceptionnelle** (avec justificatif) dans les 72h.

Si dans une fratrie, un enfant est malade et que les parents souhaitent désinscrire les autres enfants de l'accueil de loisirs, **la journée ou demi-journée sera facturée.**

Au-delà du délai d'inscription (en général le mercredi de la semaine précédant les vacances), et en cas d'annulation, **les repas vous seront automatiquement facturés et ne pourront pas être récupérés.**

Aucun médicament ne sera administré sans un certificat/ordonnance médical.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne pourra être admis au centre.

En cas de maladie survenant au centre, le directeur de l'accueil peut demander aux parents de venir chercher leur enfant s'il estime que son état de santé le nécessite. Il peut également, s'il juge nécessaire, prendre l'initiative d'appeler lui-même le médecin et d'en aviser par la suite les parents, faute d'avoir pu les joindre immédiatement.

En cas d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgences (**SAMU ou POMPIERS**) et ensuite à un médecin, si son intervention peut être plus rapide.

Les parents, la SDJES et pour les moins de 6 ans le service de Protection Maternelle et Infantile seront prévenus.

VII/ Tarification et Paiements

Chaque famille recevra une facture au début du mois sur le portail, elle sera à **régler au plus tard le 10 du mois.**

Si la facture n'est pas réglée, une seule relance vous sera adressée pour régularisation dans les 5 jours.

Après ce délai, votre enfant ne sera plus pris en charge par l'association jusqu'à régularisation de la situation financière, les inscriptions en cours sur le portail seront annulées et les places réattribuées.

Plusieurs moyens de paiements sont possibles :

- **Virement Bancaire** (précisé le NOM de l'enfant et le numéro de facture)
- **Chèque à déposer au secrétariat où dans la boîte aux lettres de l'association**
- **Chèques ANCV et CESU** (montant égal ou inférieur à la facture)
- **Espèces à déposer au secrétariat contre un reçu sur demande**

Pour la période des vacances, le solde est à devoir dans la semaine suivante à réception de la facture. Pour juillet-août, il y aura donc 5 factures à régler.

Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil d'Administration d'ADELIS et sont calculés en fonction du quotient familial.

En l'absence d'un justificatif de ressources, le tarif maximum sera appliqué.

Tarification

En cas de non inscription de l'enfant effectuée sur le portail, **une pénalité de 6€** sera appliquée pour la garde de l'enfant sur le temps périscolaire.

En cas de retard régulier, **une pénalité progressive sera appliquée à raison de 3€** par tranche de 10 minutes.

Périscolaire			Périscolaire Extérieur à Saint Siméon de Bressieux		
QUOTIENTS	Matin	Soir	QUOTIENTS	Matin	Soir
< 420	0,64 €	1,01 €	< 420	0,81 €	1,29 €
421 à 620	0,76 €	1,14 €	421 à 620	0,97 €	1,46 €
621 à 810	0,89 €	1,27 €	621 à 810	1,13 €	1,61 €
811 à 1100	1,14 €	1,53 €	811 à 1100	1,46 €	1,95 €
1101 à 1300	1,39 €	1,77 €	1101 à 1300	1,76 €	2,25 €
1301 à 1600	1,52 €	1,89 €	1301 à 1600	1,93 €	2,41 €
1601 à 1800	1,65 €	2,02 €	1601 à 1800	2,07 €	2,55 €
> 1801	1,78 €	2,16 €	> 1801	2,32 €	2,80 €

Accueil Périscolaire du Mercredi pour les habitants de Saint Siméon de Bressieux						
Le repas sera fourni par la famille sous forme de PIQUE-NIQUE						
QUOTIENTS	½ Journée	Garderie + ½ Journée	Journée T1 (sans temps repas)	Garderie + Journée T1 (sans temps repas)	Journée T1 + Temps Repas	Garderie + Journée T1 + Temps Repas
< 420 (aide CCAS)	2,20€	2,84€	4,40€	5,04€	5,40€	6,04€
421 à 620 (aide CCAS)	2,75€	3,51€	5,50€	6,26€	6,50€	7,26€
621 à 810	4,60€	5,49€	9,20€	10,09€	10,20€	11,09€
811 à 1100	4,94€	6,08€	9,88€	11,02€	10,88€	12,02€
1101 à 1300	5,27€	6,66€	10,54€	11,93€	11,54€	12,93€
1301 à 1600	5,61€	7,13€	11,22€	12,74€	12,22€	13,74€
1601 à 1800	6,00€	7,65€	12€	13,65€	13€	14,65€
>1801	6,41€	8,19€	12,82€	14,60€	13,82€	15,60€

Personnes hors commune : tarifs majorés +30%

(Sans l'aide du CCAS de Saint Siméon de Bressieux pour les quotients inférieurs à 620)

Accueil Périscolaire du Mercredi pour les habitants de Saint Siméon de Bressieux						
Le repas sera fourni par la famille sous forme de PIQUE-NIQUE						
QUOTIENTS	½ Journée	Garderie + ½ Journée	Journée T1 (sans temps repas)	Garderie + Journée T1 (sans temps repas)	Journée T1 + Temps Repas	Garderie + Journée T1 + Temps Repas
< 420	5,17€	5,98€	10,34€	11,15€	11,34€	12,15€
421 à 620	5,69€	6,66€	11,38€	12,35€	12,38€	13,35€
621 à 810	7,06€	8,19€	14,12€	15,25€	15,12€	16,25€
811 à 1100	7,59€	9,05€	15,18€	16,64€	16,18€	17,64€
1101 à 1300	8,10€	9,86€	16,20€	17,96€	17,20€	18,96€
1301 à 1600	8,62€	10,55€	17,24€	19,17€	18,24€	20,17€
1601 à 1800	9,14€	11,21€	18,28€	20,35€	19,28€	21,35€
>1801	9,69€	12,01€	19,38€	21,70€	20,38€	22,70€

T1 : journée complète

T2 : sortie extérieure sans transport avec pique-nique fourni par la famille (repas non facturé)

T3 : sortie extérieure avec transport avec pique-nique fourni par la famille (repas non facturé)

Forfait : Inscription à la semaine complète (4 journées T1 avec repas + 1 journée T3 + repas non facturé)

Tarif Repas : 4€

Vacances pour les habitants de Saint Siméon de Bressieux								
QUOTIENTS	< 420 (aide CCAS)	421 à 620 (aide CCAS)	621 à 810	811 à 1100	1101 à 1300	1301 à 1600	1601 à 1800	> 1801
½ Journée	2,20€	2,75€	4,60€	4,94€	5,27€	5,61€	6,00€	6,41€
Garderie + ½ Journée	2,84€	3,51€	5,49€	6,08€	6,66€	7,13€	7,65€	8,19€
½ Journée + Repas	6,20€	6,75€	8,60€	8,94€	9,27€	9,61€	10,00€	10,41€
Garderie + ½ Journée + Repas	6,84€	7,51€	9,49€	10,08€	10,66€	11,13€	11,65€	12,19€
Journée T1 (sans repas)	4,40€	5,50€	9,20€	9,88€	10,54€	11,22€	12,00€	12,82€
Garderie + Journée T1 (sans repas)	5,04€	6,26€	10,09€	11,02€	11,93€	12,74€	13,65€	14,60€
Journée T1 (avec repas)	8,40€	9,50€	13,20€	13,88€	14,54€	15,22€	16,00€	16,82€
Garderie + Journée T1 Repas	9,04€	10,26€	14,09€	15,02€	15,93€	16,74€	17,65€	18,60€
Journée T2 (sans repas)	5,72€	7,15€	10,32€	11€	11,67€	12,34€	13,01€	13,72€
Garderie + Journée T2 (sans repas)	6,36€	7,91€	11,21€	12,14€	13,06€	13,86€	14,66€	15,50€
Journée T3 (sans repas)	6,60€	8,25€	12,56€	13,23€	13,92€	14,59€	15,26€	15,96€
Garderie + Journée T3 (sans repas)	7,24€	9,01€	13,45€	14,37€	15,31€	16,11€	16,91€	17,74€
Forfait Semaine Complète <= 2 (5%)	39,90€	45,12€	62,70€	65,93€	69,06€	72,29€	76,00€	79,1€
Forfait Semaine Complète > 2 (10%)	37,80€	42,75€	59,40€	62,46€	65,43€	68,49€	72,00€	75,69€
Garderie + Forfait Semaine Complète <= 2 (5%)	42,94€	48,73€	66,93€	71,34€	75,67€	79,51€	83,84€	88,35€
Garderie + Forfait Semaine Complète > 2 (10%)	40,68€	46,17€	63,40€	67,59€	71,68€	75,33€	79,42€	83,70€

Personnes hors commune : tarifs majorés +30%

(Sans l'aide du CCAS de Saint Siméon de Bressieux pour les quotients inférieurs à 620)

Vacances pour les habitants HORS COMMUNE de St Siméon de Bressieux								
QUOTIENTS	< 420	421 à 620	621 à 810	811 à 1100	1101 à 1300	1301 à 1600	1601 à 1800	> 1801
½ Journée	5,17€	5,69€	7,06€	7,59€	8,10€	8,62€	9,14€	9,69€
Garderie ½ Journée	5,98€	6,66 €	8,19€	9,05€	9,86€	10,55€	11,21€	12,01€
½ Journée + Repas	9,17€	9,69€	11,06€	11,59€	12,10€	12,62€	13,14€	13,69€
Garderie + ½ Journée + Repas	9,98€	10,66€	12,19€	13,05€	13,86€	14,55€	15,21€	16,01€
Journée T1 (sans repas)	10,34€	11,38€	14,12€	15,18€	16,20€	17,24€	18,28€	19,38€
Garderie Journée T1 (sans repas)	11,15€	12,35€	15,25€	16,64€	17,96€	19,17€	20,35€	21,70€
Journée T1 (avec repas)	14,34€	15,38€	18,12€	19,18€	20,20€	21,24€	22,28€	23,38€
Garderie Journée T1 Repas	15,15€	16,35€	19,25€	20,64€	21,96€	23,17€	24,35€	25,70€
Journée T2 (sans repas)	12,02€	13,10€	15,85€	16,90€	17,93€	18,97€	20,01€	21,10€
Garderie Journée T2 (sans repas)	12,83€	14,07€	16,98€	18,36€	19,69€	20,90€	22,08€	23,42€
Journée T3 (sans repas)	15,51€	16,55€	19,31€	20,33€	21,39€	22,41€	23,44€	24,52€
Garderie Journée T3 (sans repas)	16,32€	17,52€	20,44€	21,79€	23,15€	24,34€	25,51€	26,84€
Forfait Semaine Complète <= 2 (5%)	68,11€	73,05€	86,07€	91,10€	95,95€	100,89€	105,83€	111,05€
Forfait Semaine Complète > 2 (10%)	64,52€	69,21€	81,54€	86,30€	90,90€	95,58€	100,26€	105,70€
Garderie + Forfait Semaine Complète <= 2 (5%)	71,96€	77,66€	91,44€	98,04€	104,31€	110,06€	115,66€	122,07€
Garderie + Forfait Semaine Complète > 2 (10%)	68,17€	73,57€	86,62€	92,88€	98,82€	104,26€	109,57€	115,64€

VIII/ Respect et Discipline

Toute attitude déplacée ou irrespectueuse fera l'objet d'une information aux familles. Si l'attitude de l'enfant ne s'améliore pas la famille sera convoquée.

En cas d'incidents graves ou répétés, des mesures **d'exclusion temporaire ou définitive** pourront être prises par le directeur de l'accueil.

IX/ Départ des Enfants du lieu d'accueil

(Règles conformes aux instructions de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère)

Les parents doivent indiquer sur la fiche de liaison, le nom des personnes autorisées à récupérer l'enfant. L'équipe d'animation effectuera une vérification de l'identité de cette personne lors de la récupération de l'enfant (**carte d'identité**).

Si le domicile est à proximité du centre de loisirs et que les parents souhaitent confier l'enfant à un adolescent (**12/17 ans**) ou le laisser rentrer seul (**seulement à partir de 9 ans**), une décharge écrite des parents est obligatoire dans ces deux cas.

Vie Quotidienne

X/ Vêtements et Objets Personnels

Un trousseau classique est demandé aux familles et quel que soit la saison :

- Sac à dos avec une gourde, une paire de baskets et des vêtements de rechange
- Pour la sieste : un doudou, une couverture et un oreiller

Il est conseillé aux parents de marquer le nom de l'enfant sur l'ensemble des vêtements. Le centre ne sera nullement responsable de la perte ou l'échange de vêtement, de même qu'il ne peut être tenu responsable de la détérioration ou perte d'objet ou vêtement.

Le Mercredi et les Vacances : prévoir des habits simples et confortables (**chauds en Hiver**).

En fonction de la météo ou des activités du centre, des tenues de sport ou de pluie seront demandées aux familles. Une fiche technique pour chaque période de vacances sera transmise aux familles **à lire attentivement**.

XI/ Le Projet

En lien avec le projet social de l'association ADELIS, l'accueil de loisirs a pour objectifs à court, moyen et long terme :

- **Permettre à l'enfant d'être acteur de son temps d'activité**
- **Développer un axe artistique sur nos temps d'activité**
- **Sensibiliser l'enfant à la notion d'environnement par le biais de nos activités**
- **Favoriser le développement individuel et collectif**
- **Favoriser les liens intergénérationnels**

Le projet est à votre disposition, demandez-le à la Direction.

XII/ ADELIS une « ECO STRUCTURE »

Les « éco centres de loisirs » s'engagent sur différentes thématiques, au sein de notre accueil de loisirs nous avons choisi de nous engager sur les axes suivants :

- **L'alimentation**
- **L'activité physique et de relaxation**
- **Les « éco gestes »**
- **Le tri des déchets et la récupération**
- **Les énergies**

XIII/ Les Activités

- **Les Domaines d'Activités :**

Le jeu sous différentes formes (sportif, d'équipe, de société, de construction, grands jeux, ...).

Les activités d'expressions manuelles, artistiques et corporelles.

Les activités de découverte (sorties).

Les activités physiques, sportives et de relaxation ainsi que la lecture, le conte, le théâtre et la cuisine.

- **Les Activités Thématiques :**

Les associations locales sont intégrées au projet et peuvent proposer des ateliers thématiques dans leur domaine d'activités : sportif, culturel, artistique, ...

cf extrait du projet pédagogique : « *le jeu c'est le travail de l'enfant, c'est son métier, c'est sa vie* »

XIV/ Implication des Familles

L'association ADELIS souhaite mettre en place un accueil de qualité qui réponde au mieux aux différents besoins des enfants et des familles.

Pour atteindre cet objectif, nous souhaitons impliquer les enfants ainsi que les parents dans l'organisation de cet accueil, car ce sont les utilisateurs qui sont les plus à même d'évaluer et d'améliorer celui-ci.

Chaque famille peut ainsi être source de proposition pour améliorer le fonctionnement et l'organisation, participée à l'animation d'un atelier « parent/enfant », ...

Il n'y a pas de thèmes définis, toutes les idées sont les bienvenues, n'hésitez à nous en parler. Nous souhaitons valoriser les connaissances et compétences de chacun, permettre aux parents de mieux connaître les lieux de vie de vos enfants ainsi que l'équipe d'animation.

Ce règlement intérieur est revu régulièrement et de ce fait nous vous demanderons d'en prendre connaissance chaque année lorsque vous inscrivez vos enfants.

ATTESTATION REGLEMENT INTERIEUR

*à rendre **OBLIGATOIREMENT** signé au secrétariat*

Je soussigné(e).....

Responsable de

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à l'appliquer.

À St Siméon de Bressieux, le.....

Signature(s)